Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le 13/10/2025
ID : 040-200018091-20250930-DEL2025_25-DE

N°DEL2025-25

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
ACTION SOCIALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU GRAND DAX

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ et le **TRENTE** du mois de **SEPTEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax, convoqués le 24 septembre 2025, se sont réunis en séance ordinaire, au 14 avenue de la Gare à Dax, sous la Présidence de Madame Guylaine DUTOYA, Vice-Présidente.

Présents : Madame Guylaine DUTOYA, Monsieur Philippe LAFFITTE, Monsieur Yves POMMIES, Monsieur Bernard BOITTELLE, Madame Gisèle CAMIADE, Madame Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, Monsieur Jean-Pierre BIDAU, Monsieur Jean Maurice CASTEX, Madame Véronique AUDOUY, Madame Christine BEYRIS, Madame Gloria DORVAL.

Absents et excusés : Monsieur Julien DUBOIS, Madame Corinne LAPORTE, Monsieur Hikmat CHAHINE, Monsieur Régis MALARIK, Madame Marie-Noëlle APOLDA, Madame Claudine ROHFRITSCH, Monsieur Amine BENALIA-BROUCH, Madame Monique BAGIEU.

Administrateur ayant donné pouvoir : Monsieur Julien DUBOIS — **Donne pouvoir à :** Madame Guylaine DUTOYA

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent BENOIT.

Quorum : le quorum est atteint avec 11 membres présents.

OBJET : SUBVENTION 2025 ADMR DE OEYRELUY

Mme la Vice-présidente expose,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L123-6 et R123-20,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 à 15,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 venant clarifier et simplifier les relations entre les pouvoirs publics et les associations, notamment dans leurs relations financières,

Envoyé en préfecture le 13/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le 13/10/2025
ID : 040-200018091-20250930-DEL2025_25-DE

Vu les statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Grand Dax,

Association loi 1901 du secteur des services à domicile, l'ADMR de Oeyreluy intervient sur le territoire du Grand Dax depuis de nombreuses années. A ce titre elle favorise la réponse aux besoins quotidiens des habitants du Grand Dax qui rencontrent des difficultés liées à leur dépendance grandissante. Elle constitue une réponse complémentaire aux activités du CIAS : aide-ménagère et garde, auxiliaire de vie et portage de repas.

L'association de Oeyreluy a adressé au CIAS une demande de subvention de 15 000€ pour l'année 2025, soit 2 000€ de plus qu'en 2024 en raison de l'augmentation de ses coûts opérationnels.

Considérant les résultats financiers 2024 de l'association, il est proposé au Conseil d'administration d'accorder une subvention de 13 000€, à l'identique de celle versée en 2024.

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2025 à l'article 65748,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE,

Article 1 : **DECIDE D'ATTRIBUER**, pour l'année 2025, une subvention de 13 000€ (treize mille euros) à l'ADMR de Oeyreluy, crédits inscrits au budget 2025 à l'article 65748.

Article 2 : **AUTORISE** le Président à signer la convention correspondante (*jointe en annexe*).

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 30 SEPTEMBRE 2025

LE PRESIDENT, **LE SECRETAIRE DE SEANCE,**

Julien DUBOIS. **Vincent BENOIT**